



**MISE EN ŒUVRE**  
**DE LA DÉFENSE**  
**EXTÉRIEURE**  
**CONTRE**  
**L'INCENDIE**

**à l'attention des détenteurs du pouvoir  
de police spéciale de DECI**



# Etat des lieux des PEI : la méthode

## 1 - Identifier les PEI : caractéristiques techniques

Pour effectuer un état des lieux annuel de la DECI sur la commune, il faut pour chaque PEI renseigner les caractéristiques suivantes :

### Identification

- Nom et N° INSEE de la commune,
- Adresse du point d'eau - Coordonnées GPS,
- N° d'identification du point d'eau,
- Type de PEI (réserve, PI, BI, ...).

### État

- Disponibilité / Indisponibilité avec le motif.

### Caractéristiques techniques

Pour un PEI sous pression :

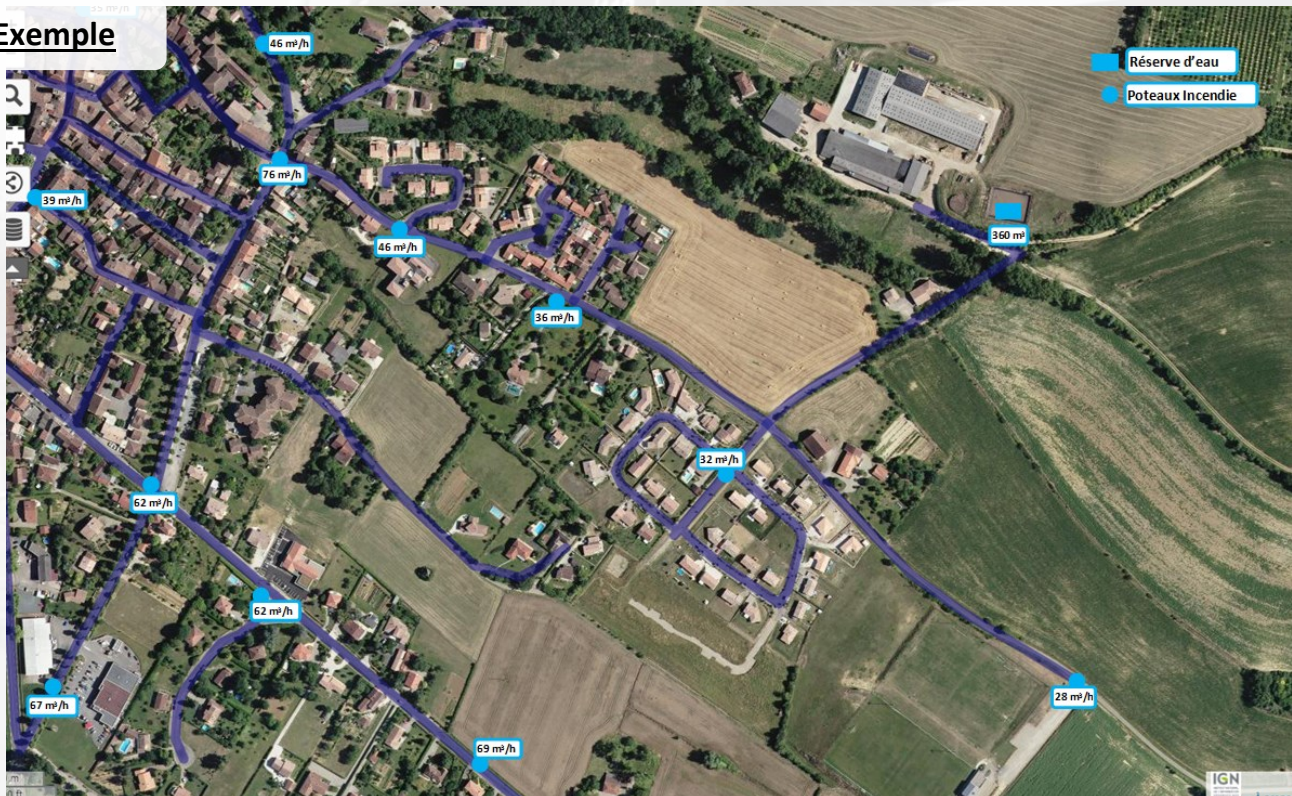
- Débit à 1 bar en  $m^3/h$  et pression dynamique,
- Diamètre de la canalisation et/ou du PEI.

Pour un point d'aspiration (bassin, réserve ou zone d'aspiration) :

- Volume du PEI et débit de réalimentation.

## 2 - Elaborer une cartographie d'implantation des PEI

### Exemple



## 3 - Arrêter annuellement la DECI communale :

Arrêté municipal annuel

Caractéristiques techniques



Cartographie de la DECI



**Ressources pouvant vous aider à récupérer ces informations :** Règlement départemental de DECI et ses annexes (site internet du SDIS), syndicats des eaux, sociétés d'affermage, archives municipales, ...



Pour aller plus loin (facultatif) : S(i)CDECI

## Quel est l'intérêt d'un schéma (inter) communal de défense extérieure contre l'incendie (S(i)CDECI) ?

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI), ou le schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie (SICDECI), constitue une déclinaison au niveau communal ou intercommunal du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. La mise en œuvre de ce schéma est facultatif.



Les schémas sont réalisés sur la base d'une analyse des risques bâtimentaires d'incendie. Ils doivent permettre au détenteur du pouvoir de police spéciale DECI de :

**Connaître**

=> L'état de l'existant en matière de DECI.

**Evaluer**

=> Les carences constatées et les priorités d'équipements.

**Prévoir**

=> Les évolutions des risques (développement de l'urbanisation).

Objectifs :

S(i)CDECI

Planifier les réparations

Prioriser les investissements

Choisir les équipements appropriés

Rôle du SDIS : - conseil,  
- avis technique,  
- soutien / support à la réalisation..

# La méthode S(i)CDECI

## 1 - Analyser le niveau de risque à l'échelle concernée

### Méthode :

Analyser le risque incendie de chaque bâtiment ou ensemble de bâtiments à l'aide du tableau ci-dessous puis établir une carte.

•Risque courant Faible	•Risque courant Ordinaire	•Risque courant Important	•Risque Particulier
<ul style="list-style-type: none"> <li>•Maisons individuelles dont surface (S) <math>\leq 300 \text{ m}^2</math></li> <li>•Établissements Recevant du Public (ERP) dont <math>S \leq 100 \text{ m}^2</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Habitations individuelles <math>300 \text{ m}^2 &lt; S \leq 500 \text{ m}^2</math></li> <li>•Habitations collectives jusqu'à R+2</li> <li>•ERP <math>100 \text{ m}^2 &lt; S \leq 300 \text{ m}^2</math></li> <li>•Bourgs des villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Habitations individuelles dont <math>S &gt; 500 \text{ m}^2</math></li> <li>•Habitations collectives de R+3 à R+6</li> <li>•ERP <math>300 \text{ m}^2 &lt; S \leq 500 \text{ m}^2</math></li> <li>•Bâtiments Industriels <math>100 \text{ m}^2 &lt; S \leq 300 \text{ m}^2</math></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Habitations collectives R+7 et plus</li> <li>•Bâtiments agricoles</li> <li>•Zones industrielles, commerciales, artisanales</li> <li>•Installations Classées pour la Protection de l'Environ-</li> </ul>
<p><u>Distance maximale entre le risque et le PEI :</u></p> <p><b>400 m</b></p>	<p><u>Distance maximale entre le risque et le PEI :</u></p> <p><b>200 m</b></p>	<p><u>Distance maximale entre le risque et le PEI :</u></p> <p><b>200 m</b></p>	<p><u>Distance maximale entre le risque et le PEI :</u></p> <p><b>ETUDE SPECIFIQUE</b></p>
<p><u>Capacité en eau :</u></p> <p><b>30 m<sup>3</sup>/h pendant 1 h ou 30 m<sup>3</sup>(réserve eau)</b></p>	<p><u>Capacité en eau :</u></p> <p><b>30 m<sup>3</sup>/h pendant 2 h ou 60 m<sup>3</sup>(réserve eau)</b></p>	<p><u>Capacité en eau :</u></p> <p><b>60 m<sup>3</sup>/h pendant 2 h ou 120 m<sup>3</sup>(réserve eau)</b></p>	<p><u>Capacité en eau :</u></p> <p><b>ETUDE SPECIFIQUE</b></p>

### Exemple :



## La méthode S(i)CDECI

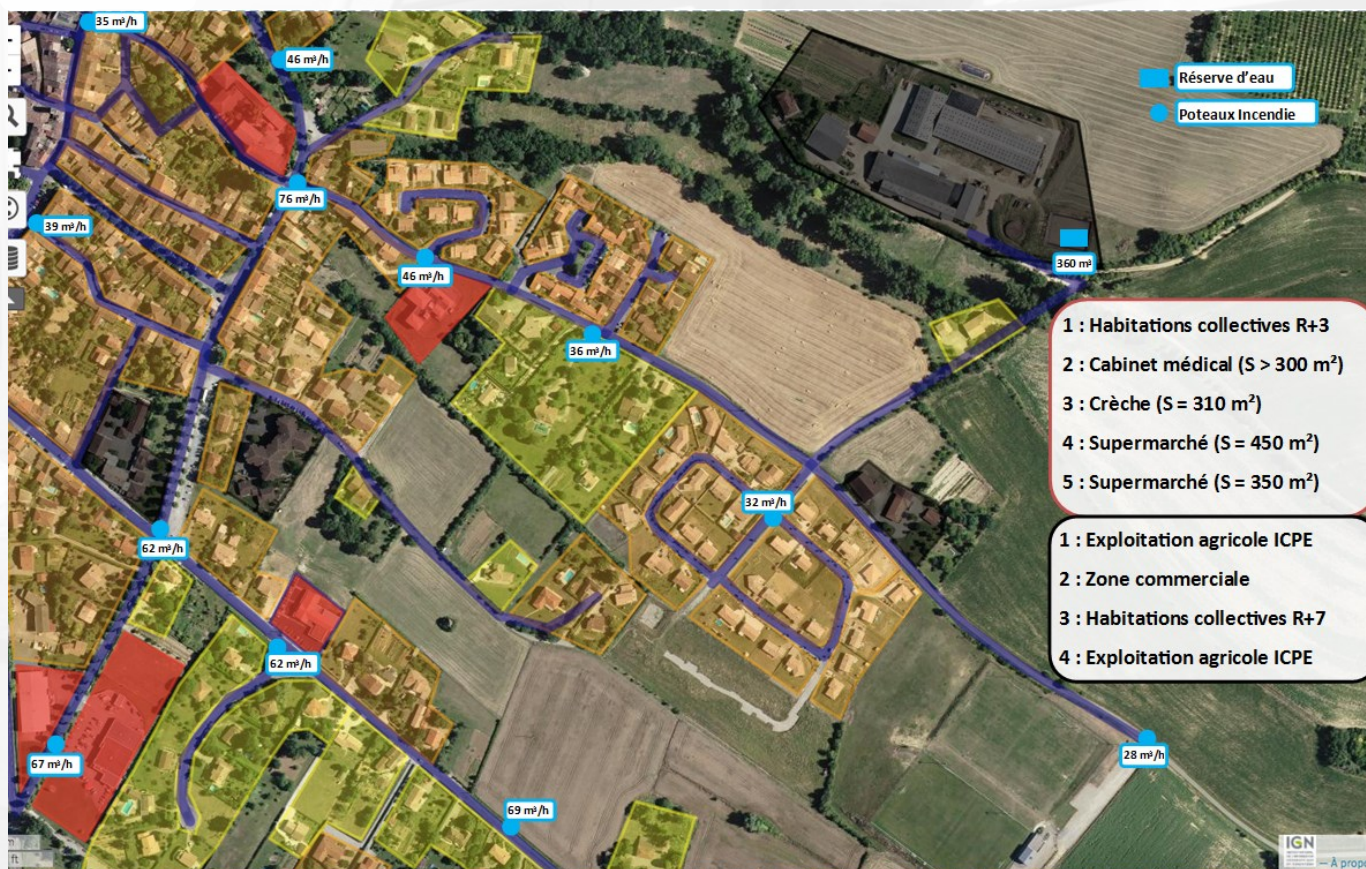
### 2 - Comparer le niveau de risque à la couverture DECI

#### Méthode :

Jumeler les deux cartes afin d'obtenir une carte du risque et de la couverture DECI



#### Exemple :



Cette cartographie qui regroupe les deux cartes précédentes permet d'avoir une vision complète de la couverture de DECI et des risques incendie à l'échelle concernée.

# La méthode S(i)CDECI

## 3 - Analyser les distances entre les PEI et les zones à risques

### Méthode :

1 - Dessiner les cheminements de 200 m à partir des PEI (sauf cas particuliers, la distance maximale ne doit pas dépasser 200 m en suivant une route/chemin stabilisé permettant le passage d'un dévidoir).

### Exemple :



2 - Analyser les zones « blanches », celles où il n'y a pas de croisement entre les cheminements.

### Exemple :

	Analyse	Proposition	Moyen possible	Priorité
1	Zone non défendue	Ajout d'un PEI	Canalisation proche* => installation d'un PI	Priorité 1
2	Cabinet médical > 300 m <sup>2</sup> => 60 m <sup>3</sup> /h requis Débit mesuré 46 m <sup>3</sup> /h => Insuffisant	Compléter pour atteindre le débit Q requis	Canalisation proche* => installation d'un PI *aucune dégradation de l'eau potable si ajout d'un PEI	Priorité 2
3	Exploitation agricole ICPE => 120 m <sup>3</sup> /h requis (d'après étude) Débit mesuré 32 m <sup>3</sup> /h => Insuffisant	Compléter pour atteindre le débit Q requis	Canalisation proche mais impossible d'ajouter un PI sans diminuer la qualité de l'eau potable => Ajout d'une réserve incendie	Priorité 2
4	Zone non défendue	Ajout d'un PEI	Pas de canalisation proche => Ajout d'une réserve incendie	Priorité 1

# La méthode S(i)CDECI

## 4 - Anticiper l'évolution du plan local d'urbanisme

### Méthode :

Etudier les projets d'urbanisme afin d'intégrer au plus tôt les problématiques de DECI

### Exemple :




### Analyse de l'exemple :

**1. Quels projets ?** Le PLU prévoit la viabilisation de plusieurs parcelles (en violet) dans l'année à venir. Il faudra anticiper la DECI sur place pour protéger les futurs projets.

**2. Existe-t-il une DECI sur place ?** En termes de DECI, la précédente analyse a mis en évidence qu'aucune défense n'existait sur la zone.

**3. Si oui, est-elle suffisante ? / Si non, quelles sont les possibilités d'en implanter une ?** Une canalisation d'eau potable passe à proximité de la zone. Si la qualité de l'eau n'en est pas dégradée, il peut être envisagé de piquer un nouveau poteau incendie et de le positionner judicieusement par rapport au risque à défendre. Pour compléter la DECI dans la zone, des réserves incendies pourront parfaire le dispositif.

**4. Solutions possibles :** dans notre exemple, 1 poteau incendie pourra être piqué directement sur la canalisation en place en bénéficiant d'un débit suffisant et 2 réserves incendie d'eau de 120 m<sup>3</sup> pourront compléter le dispositif afin d'assurer la DECI de la zone (=>  sur la carte).

